



Cession de parts et demission de gerance

Par **bladi35**, le **29/04/2015** à **21:32**

bonjour a tous! mon problème est assez compliqué à expliquer alors un peu d'indulgence svp: je suis associé dans une SARL de transport de marchandises 3.5T à hauteur de 20% et aussi co-gérant et je suis le seul à détenir la capacité et la licence. j'ai décidé récemment de quitter l'entreprise alors j'ai démissionné de mon poste de gérant et j'ai vendu mes parts à mon associé (qui n'a pas de capacité). au greffe, au moment de déposer les docs, on m'explique que je ne peux pas quitter l'entreprise si mon ex-associé n'a pas de capacité. je suis dans une impasse totale. que faire? c'est quoi la solution pour partir au plus vite car j'ai d'autres projets. merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **30/04/2015** à **08:11**

Bonjour,
Je ne comprends pas trop la position du greffe.
En effet si l'entreprise ne dispose plus de direction titulaire de la capacité à l'exercice de la profession, elle ne peut plus fonctionner et c'est tout.
Alors dans le temps il existait des dispenses temporaires, le temps que le gérant prépare et passe l'attestation de capacité.
Sinon il faut retrouver un titulaire et l'embaucher, ou le bombarder co-gérant s'il accepte de jouer à l'homme de paille.

Par **bladi35**, le **30/04/2015** à **17:09**

merci moisse. je me suis adressé aujourd'hui à la CCI et c'est le même étonnement de leur part, le greffe doit me dégager de la société et adresser une mise en demeure au gérant/propriétaire de la société pour se mettre en règle. mais non, il préfère me garder contre

mon gré, la facilite quoi!! ai-je un recours ou pas?? c'est la question